

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le 7 juillet 2020 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Absence :

M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre

Les membres présents, par visioconférence, forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, est aussi présente par visioconférence à partir du bureau de la MRC. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'adhésion à l'Association canadienne de la paie
4. Demandes d'aide financière
 - 4.1 Agira Conseil
 - 4.2 Arts3-Sans domicile fixe
 - 4.3 MDPerformance
 - 4.4 Occasion Sport
 - 4.5 Festival country-western folk de Matane
 - 4.6 Groupe Collegia
5. Autorisation transfert solde prêt FLI-17-196 à 9403-7025 Québec inc.
6. Modification au projet de la Maison des jeunes de Les Méchins (FDT 2018-2019 volet territorial)
7. Autorisation paiement facture Coginov – Contrat de soutien technique et d'utilisation – Logiciel gestion documentaire – période du 17 juillet 2020 au 16 juillet 2021
8. Autorisation paiement facture Sogesco –Travaux réception
9. Autorisation paiement facture Autobus La Québécoise
10. MAMH – Prolongation du délai d'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la législation du cannabis
11. Orientation – FRR volet 3 – Signature innovation

12. Mandat Innovation Cube Noir – Système de réservation en ligne pour le service de transport (résolution 719-11-19) – ajouts pour la gestion des réservations
13. Développement territorial – Attractivité – mandat à Kolektiva "positionnement et approches stratégiques"
14. Élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Transmission du plan de travail 2020-2022 au MELCC
15. Modification de la résolution 222-03-20 – TNO-Panneau affichage
16. COSMOSS – Autorisation signature – Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du Plan d'action stratégique (PAS) 2020-2022 de la MRC de La Matanie
17. COSMOSS – Autorisation signatures des contrats de travail et lettre d'ententes avec le SCFP
18. SANAM (PMD au 30 sept. 2020) – mandat à Triango "réalisation capsules vidéo"
19. Autorisation affichage poste contractuel – chargé de projet agriculture urbaine
20. Modification de la résolution 160-02-20 – Projet-pilote travailleur de rang Bas-Saint-Laurent pour 2020 à 2023
21. Entériner lettre à la Table de concertation bioalimentaire du BSL – Appui à la mise en œuvre du plan d'action du Comité régional biologique BSL
22. Soutien à la démarche du comité local des producteurs de lait BSL – demande statut de MRC éloignée pour La Matanie et La Mitis – programme préférentiel d'achat de quota de la région administrative de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
23. Caserne de Saint-Léandre – fin de location
24. Varia
25. Période de questions
26. Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 389-07-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents, par visioconférence, forment le quorum. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 390-07-20

ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA PAIE (ACP)

CONSIDÉRANT QUE l'ACP offre des ressources et renseignements exclusifs pour le service de paie des organisations membres;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à titre d'organisation membre permettra à la MRC d'avoir accès aux outils, aux ressources, aux services et à la communauté professionnelle permettant de veiller à la conformité continue de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le montant d'adhésion à titre d'organisation membre est de 280 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice à la gestion financière de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'adhésion de la MRC de La Matanie à titre d'organisation membre à l'Association canadienne de la paie (ACP), le paiement du montant de 321,93 \$ taxes incluses et les renouvellements subséquents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 391-07-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (AGIRA CONSEIL)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT QU'Agira Conseil est une nouvelle entreprise qui a comme objectif d'accompagner les repreneurs d'entreprise dans leur démarche;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise souhaite donner un mandat, au coût de 10 005 \$ plus taxes, pour la conception d'un plan de communication afin de se faire connaître et développer ses marchés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Agira Conseil – projet de conception d'un plan de communication : subvention de 2 000 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 392-07-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ARTS3-SANS DOMICILE FIXE – PROJET "MOUVANCES-SYMPIOSIUM D'ART INTER 2020"

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT l'événement prévu du 30 juillet au 9 août 2020 réunissant plus d'une dizaine d'artistes professionnels de diverses disciplines provenant de La Matanie et d'ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE les artistes invitéEs investiront l'espace public plutôt que les salles de diffusion et exécuteront leurs travaux en direct en trois lieux extérieurs permettant aux citoyens et visiteurs d'assister et parfois même de participer à l'évolution des œuvres;

CONSIDÉRANT QUE la programmation est essentiellement basée sur l'observation d'œuvres d'art en respect des consignes de distanciation et du port du couvre-visage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Arts3-Sans domicile fixe – projet Mouvances – symposium d'art inter 2020 : 1 000 \$ volet Partenariat, conditionnellement aux engagements du respect des règles de protection sanitaire COVID-19 de la direction de la Santé publique du Québec;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Arts3-Sans domicile fixe – projet Mouvances–symposium d'art inter 2020 : 350 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 393-07-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (MDPERFORMANCE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT QUE MDPerformance est une entreprise individuelle spécialisée en *powder coat* qui consiste en l'application d'une peinture en poudre adhérent au métal grâce à l'énergie électrostatique;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise désire donner un mandat afin de développer un site web transactionnel, au coût de 5 729,76 \$ plus taxes, permettant une meilleure visibilité en complémentarité avec leurs outils de communication, d'automatiser certaines tâches et de prendre des commandes en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- MDPerformance – projet de développement d'un site web transactionnel : subvention de 2 000 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 394-07-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (OCCASION SPORT)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Occasion Sport, située à Sainte-Félicité, offre des services de mini-mécanique, de location de motoneiges et de vente de motos de marque Beta;

CONSIDÉRANT QU'avec l'entrée de la ligne Beta, l'entreprise doit mettre à jour son site web, le rendre transactionnel et que, pour ce faire, la promotrice désire créer le site elle-même à l'aide des applications de soutien à la création *GoDaddy* et *VistaPrint*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Occasion Sport – projet de mise à jour du site web pour le rendre transactionnel : subvention de 1 500 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 395-07-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FESTIVAL COUNTRY-WESTERN FOLK DE MATANE

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT l'événement prévoit, dans le cadre d'un concours, cinq ou six représentations au domicile des participants gagnants (groupe de 10 à 15 personnes par prestation, en fonction des consignes COVID-19 en vigueur) dans la semaine du 27 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Festival country-western folk de Matane : 1 000 \$ volet Partenariat, conditionnellement aux engagements du respect des règles de protection sanitaire COVID-19 de la direction de la Santé publique du Québec;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Festival country-western folk de Matane : 500 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 396-07-20

AUTORISATION TRANSFERT – SOLDE DU PRÊT FLI-17-196 À 9403-7025 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la correspondance du notaire en lien avec le transfert des actifs du client détenteur du prêt FLI-17-196 et garanti par une hypothèque mobilière en faveur d'une société par actions dont il sera lui-même actionnaire avec sa conjointe;

CONSIDÉRANT QUE le transfert s'effectuera rétroactivement en date du 4 octobre 2019 et que le solde du prêt à cette date sera assumé entièrement par l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QU'à titre de créancier, la MRC doit consentir au transfert par voie de roulement fiscal et transmettre une lettre à cet effet au notaire au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le transfert par voie de roulement fiscal et accepte la société par actions 9403-7025 Québec inc. comme débitrice du solde du prêt FLI-17-196, le client n'étant pas libéré de ses obligations envers la MRC;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à confirmer, par lettre au notaire, l'acceptation de la MRC audit transfert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 397-07-20

MODIFICATION DU PROJET DE LA MAISON DES JEUNES DE LES MÉCHINS (FDT 2018-2019 VOLET TERRITORIAL)

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de Les Méchins a reçu un financement dans le cadre du FDT volet territorial 2018-2019, pour le projet *Le refuge Jeunesse* pour la mise en place d'un point de service à Sainte-Félicité et que, pour différentes raisons, ce point de service n'a pas pu voir le jour malgré les démarches effectuées;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes (MDJ) de Les Méchins souhaite modifier le projet initial afin d'utiliser les sommes allouées (soit 5 000 \$) pour un projet de nature territoriale, *Municipalités informées pour le bien de la jeunesse*, pour informer les bénévoles qui œuvrent auprès des jeunes (12-17 ans) des municipalités de La Matanie, des problématiques vécus par ces derniers ainsi que comment les référer aux personnes et ressources appropriées;

CONSIDÉRANT QUE le but n'est pas de former des intervenants mais de sensibiliser les adultes aux enjeux vécus par les jeunes, de les outiller en offrant un guide de référencement et d'indices stratégiques, d'organiser des conférences pour les parents afin de les informer sur la façon d'intervenir avec leurs ados;

CONSIDÉRANT QUE les personnes visées sont les comités de loisirs de chaque municipalité, les bénévoles, les parents et autres organisations comprenant des bénévoles qui s'impliquent auprès des jeunes pour les outiller afin qu'ils deviennent des maillons importants pour le soutien de nos adolescents;

CONSIDÉRANT QUE les résultats attendus, par ce projet, sont que les 9 municipalités offrant des services aux jeunes (patinoire, comité de loisirs) et ne disposant pas d'une maison des jeunes avec des intervenants formés et qualifiés, puissent bénéficier d'une trentaine d'adultes informés des problématiques et qui savent comment référer aux divers services offerts pour aider les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le projet estimé à 6 756 \$ répond aux normes du FDT, devenu FRR volet 2, et que la MDJ a été accompagnée par la conseillère en développement rural dans l'identification des objectifs de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remplacement du projet *Le refuge Jeunesse* de la Maison des Jeunes de Les Méchins autorisé dans le cadre du FDT 2018-2019 volet territorial, par le projet *Municipalités informées pour le bien de la jeunesse*, de même que le transfert du montant déjà autorisé de 5 000 \$ vers ce projet territorial;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à effectuer les démarches pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 398-07-20

AUTORISATION PAIEMENT FACTURE COGINOV – CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE ET D'UTILISATION – LOGICIEL GESTION DOCUMENTAIRE – PÉRIODE DU 17 JUILLET 2020 AU 16 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 316-07-08 autorisant l'acquisition du progiciel Gestion Virtuelle.NET (gestion documentaire);

CONSIDÉRANT le contrat de soutien technique annuel, pour la période du 17 juillet 2020 au 16 juillet 2021, au montant de 1 300,00 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la dernière année où ce contrat est offert étant donné la désuétude de la technologie de cette plateforme et le faible nombre de client n'ayant pas encore migrés vers la nouvelle plateforme Ultima2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le paiement du contrat de soutien technique du progiciel GV.NET (gestion documentaire) pour un montant total de 1 494,68 \$, taxes incluses, pour la période du 17 juillet 2020 au 16 juillet 2021;

DE mandater la directrice générale afin d'obtenir une estimation de migration vers la plateforme de gestion documentaire Ultima2 et de prévoir les activités requises pour l'automne 2020 en vue de cette migration à être complétée avant la fin du contrat de support technique en juillet 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 399-07-20

AUTORISATION PAIEMENT FACTURE SOGESCO – TRAVAUX RÉCEPTION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 109-02-20 mandatant Construction SOGESCO pour les travaux de réaménagement de la réception de la MRC et de remplacement d'une porte (local #335) pour un montant de 12 520 \$, plus les taxes applicables, à même le budget 2020;

CONSIDÉRANT la facture #4182 en date du 20 mai 2020, au montant de 12 520 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux complétés par Construction SOGESCO à la satisfaction de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #4182 de Construction SOGESCO au montant total de 14 394,87 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 400-07-20

AUTORISATION PAIEMENT – AUTOBUS LA QUÉBÉCOISE – TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF (JUILLET 2020)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 583-09-19 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la conclusion d'un contrat, d'une durée de cinq ans, avec *Autobus La Québécoise* pour la fourniture de services de transport de personnes avec des véhicules adaptés;

CONSIDÉRANT QUE le paiement pour les services de transport adapté et collectif s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 6 300 heures annuellement, soit 525 heures par mois, représentant un montant mensuel de 31 368,75 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de séance du Conseil en juillet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement mensuel de juillet 2020, à *Autobus La Québécoise*, pour les services de transport adapté et collectif au montant de 36 066,22 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

Orientation – FRR volet 3 – Signature et innovation

Les membres du comité administratif souhaitent l'organisation d'une rencontre avec les partenaires à la fin du mois d'août 2020 pour initier la démarche menant à la définition du projet « Signature et Innovation » dans le cadre du FRR.

Le projet doit être cohérent avec la vision du développement de la MRC, de nature à renforcer son identité territoriale et/ou être novateur. Les objectifs du volet 3 – Signature et innovation :

- Soutenir de grands projets d'ensemble venant établir ou consolider l'identité territoriale des MRC dans un créneau d'intervention particulier;
- Accroître l'activité économique dans le créneau d'intervention retenu;
- Accroître la collaboration entre les MRC et les ministères et organismes gouvernementaux présents en région.

RÉSOLUTION 401-07-20

MANDAT INNOVATION CUBE NOIR – SYSTÈME DE RÉSERVATION EN LIGNE POUR LE SERVICE DE TRANSPORT – AJOUT POUR LA GESTION DES RÉSERVATIONS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 719-11-19 autorisant un mandat à Innovation Cube Noir pour la mise en ligne de deux formulaires de réservation et l'installation d'un module statistique pour le service de transport;

CONSIDÉRANT QU'afin d'optimiser la mise en place des formulaires, il est nécessaire d'y ajouter un système de gestion des réservations en ligne permettant aux répartitrices de confirmer, modifier et refuser une réservation directement dans l'outil d'administration;

CONSIDÉRANT la soumission #EST-000373, de Innovation Cube Noir, au coût de 3 825 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le mandat, à Innovation Cube Noir, pour l'ajout d'un système de gestion des réservations en ligne pour le service de transport adapté et collectif de la MRC au montant total de 4 397,79 \$, taxes incluses, financé à même le FRR, volet territorial.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 402-07-20

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – ATTRACTIVITÉ – MANDAT À KOLEKTIVA "POSITIONNEMENT ET APPROCHES STRATÉGIQUES"

CONSIDÉRANT QUE le milieu est unanime pour dire qu'il faut mieux se positionner pour attirer de nouveaux arrivants, de nouvelles entreprises et des touristes tout en valorisant notre milieu de vie et en offrant à nos citoyens déjà en place une qualité de vie exceptionnelle;

CONSIDÉRANT les initiatives de concertation pour mieux définir l'identité de La Matanie et mettre de l'avant ses avantages distinctifs telles que le mandat à la firme Adjuvant pour une stratégie d'image de marque ou encore la concertation issue de la démarche de positionnement bas laurentienne menée par le CRD;

CONSIDÉRANT QUE l'attractivité et la rétention sont les points de convergence de l'Énoncé de vision stratégique de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT les différentes actions entreprises au niveau territorial et régional au cours des dernières années, il est souhaitable de donner un nouvel élan à cet important dossier tout en assurant une cohérence avec les différentes initiatives et planifications déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE le protocole de collaboration *pour accroître l'efficacité et la concertation pour faire du Bas-Saint-Laurent une région plus attractive*, signé entre le CRD et la MRC de La Matanie en décembre 2019, engage à affecter des sommes, dès cette année, à l'attractivité de notre territoire pour le positionnement, la cohérence, l'accueil et l'intégration ainsi que l'information, la communication et la promotion;

CONSIDÉRANT les collaborations possibles pour assurer la cohérence des actions entreprises sur le territoire, notamment avec le comité stratégique mis en place par FIDEL regroupant des partenaires incluant la MRC représentée par sa directrice adjointe au développement territorial, madame Vanessa Caron;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du mandat « Pilotage du dossier attractivité » de Kolektiva consistera à travailler en partenariat avec les acteurs socioéconomiques en place et à initier des collaborations stratégiques pour définir l'image de marque de La Matanie en continuité des actions précédentes, la MRC souhaitant mettre l'emphase sur les cibles « citoyen.ne.s » et « touristes » en collaboration avec FIDEL de La Matanie qui travaille actuellement sur les cibles « entreprises » et « main-d'œuvre »;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la firme Kolektiva sera géré par madame Catherine Berger, s'étalera jusqu'à la fin de décembre 2020, devra mener ultimement à la définition d'une image de marque pour le territoire et au développement d'une approche stratégique pour en assurer le déploiement, et impliquera aussi un travail de collaboration avec la conseillère aux communications de la MRC pour l'intégration des axes de communication « attractivité » aux différentes plateformes web;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif accepte la proposition de la firme Kolektiva pour le mandat « Pilotage du dossier attractivité » au montant de 12 250 \$, plus les taxes applicables, payable en deux versements, soit 50 % à la signature et 50 % à la fin du projet à même le FRR, volet 2;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à effectuer les démarches pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 403-07-20

ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) – TRANSMISSION DU PLAN DE TRAVAIL 2020-2022 AU MELCC

CONSIDÉRANT QU'en juin 2020, la MRC de La Matanie et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ont signé une convention d'aide financière dans le cadre du programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) permettant à la MRC de recevoir un financement de 83 300 \$ pour l'appuyer dans sa nouvelle responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature de la convention, la MRC de La Matanie bénéficie de 90 jours pour transmettre au MELCC un plan de travail décrivant le processus d'élaboration de son PRMHH tout en présentant la planification et l'échéancier d'élaboration du PRMHH ainsi qu'une ventilation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a élaboré son plan de travail en se basant sur la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* ainsi que sur le guide intitulé *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche d'élaboration*;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier de travail proposé, par la MRC de La Matanie pour l'élaboration de son PRMHH, tient compte du projet réunissant cinq MRC du Bas-Saint-Laurent visant la réalisation d'une cartographie fine des MHH par Canards Illimités Canada dont les livrables préliminaires sont prévus au printemps 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance dudit plan de travail 2020-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à transmettre au MELCC le plan de travail 2020-2022 décrivant le processus d'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 404-07-20

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 222-03-20 – TNO – PANNEAU AFFICHAGE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 222-03-20 – FDT / Programme de développement des communautés (PDC) – projet « Signalisation / affichage de message de sécurité sur le TNO de Rivière-Bonjour » pour l'installation d'un panneau numérique à la principale entrée du TNO de Rivière-Bonjour, soit l'accueil John de la Réserve faunique de Matane, comme un moyen privilégié pour joindre les usagers du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'entreprise Posimage au montant de 11 945 \$, avant les taxes et excluant les frais d'installation, a déjà été acceptée en mars 2020;

CONSIDÉRANT la majoration de 187,35 \$, plus les taxes, reliée à la fluctuation des devises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la majoration de 187,35 \$, plus les taxes, pour la réalisation du projet d'installation du panneau numérique à la principale entrée du TNO de Rivière-Bonjour, financé par le surplus du TNO;

QUE les frais d'achat et d'installation soit financés par le FDT puis par le budget du TNO de Rivière-Bonjour;

QUE le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 405-07-20

AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE COSMOSS 2020-2022 DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS vise à améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services offerts aux jeunes et qu'elle favorise l'action concertée et la planification intersectorielle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS depuis le début, signataire de l'Accord de coopération et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014 du plan d'action de COSMOSS;

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional de coordination (CRC) COSMOSS appuie les comités locaux de coordination (CLC) de COSMOSS dans une approche visant à favoriser une vision intégrée des défis sur lesquels les communautés souhaitent agir pour maximiser les chances des jeunes vulnérables de vivre un parcours de vie harmonieux et de leur éviter de se retrouver en situation de difficulté ou de pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le CRC COSMOSS a accepté le plan d'action stratégique du CLC COSMOSS de la MRC de La Matanie pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022 et confirmé l'aide financière maximale de 335 000 \$ pour la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2020-2022;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière transmise par le Collectif régional de développement (CRD) du Bas Saint-Laurent, fiduciaire régionale de la Démarche COSMOSS et signataire pour le CRC COSMOSS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le préfet, monsieur Andrew Turcotte, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie, la Convention d'aide financière avec le CRD du Bas-Saint-Laurent pour la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2020-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 406-07-20

COSMOSS – CONCLUSION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS DE TRAVAIL POUR 2020-2021 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SCFP

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS depuis le début et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière pour la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2020-2022;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'embauche, la grille salariale et les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont établies avec le Comité local de coordination (CLC) COSMOSS et que les contrats d'embauche sont établis en fonction de ces paramètres;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente avec le SCFP pour établir que le personnel découlant de la démarche COSMOSS ne soit pas assujéti à toutes les modalités de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le renouvellement et la conclusion du contrat de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 avec prise d'effet le 17 août 2020, de madame Julie Gagné à titre de coordonnatrice de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour 28 heures/semaine;

D'autoriser le remplacement du poste vacant d'agente de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie du fait du changement de statut de madame Julie Gagné;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 avec prise d'effet le 17 août 2020, de madame Annie Veillette à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour 21 heures/semaine;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 avec prise d'effet le 24 août 2020, de madame Mélissa Felix-Séguin à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour 32 heures/semaine;

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail, pour la période du 17 août 2020 au 25 décembre 2020, de madame Martine Yelle à titre de formatrice dans le cadre de la démarche de cohésion de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour 24 heures/semaine;

D'autoriser l'embauche de madame Carole-Anne Gonthier à titre d'agente de concertation dans le cadre de la démarche COSMOSS de la MRC de La Matanie, à compter du 31 août 2020 au 30 juin 2021, pour 28 heures/semaine et la conclusion d'un contrat de travail;

QUE le préfet, monsieur Andrew Turcotte, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les lettres d'entente avec le SCFP section locale 4602;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les contrats de travail pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 407-07-20

SANAM (PMD AU 30 SEPTEMBRE 2020) – MANDAT À TRIANGO "RÉALISATION DE CAPSULES VIDÉO"

CONSIDÉRANT l'Entente 2019-2020, prolongée au 30 septembre 2020, dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

CONSIDÉRANT QUE le SANAM a soumis au MIFI un plan d'action au 30 septembre 2020 concernant la réalisation de projets dont les dépenses sont disponibles au PMD et ont été approuvées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à réaliser entre 5 et 8 capsules vidéo dans des entreprises de La Matanie pour valoriser leurs bonnes pratiques en gestion de la diversité culturelle;

CONSIDÉRANT la soumission, de Triango.net, au coût de 7 440 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de capsules vidéo et la recommandation de la coordonnatrice du SANAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le mandat, à Triango.net, pour la réalisation de capsules vidéo pour le SANAM au montant total de 8 554,14 \$, taxes incluses, financé à même l'aide financière accordée dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) pour 2019-2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 408-07-20

AUTORISATION AFFICHAGE POSTE CONTRACTUEL – CHARGÉ DE PROJET AGRICULTURE URBAINE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 141-02-20 du Conseil de la MRC de La Matanie souhaitant collaborer à l'atteinte d'un objectif du Plan d'action stratégique 2017-2020 de COSMOSS La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, la MRC s'est engagée à fournir les ressources humaines et financières nécessaires à la production d'un plan d'agriculture urbaine ou son équivalent en contrepartie d'une contribution financière de COSMOSS au montant de 24 559 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de recruter pour une personne à titre de chargé de projet pour lui confier la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à procéder à la recherche de candidatures et à l'affichage d'un poste contractuel de chargé de projet en agriculture urbaine.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 409-07-20

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 160-02-20 – PROJET-PILOTE TRAVAILLEUR DE RANG BAS-SAINT-LAURENT POUR 2020 À 2023

CONSIDÉRANT la résolution numéro 160-02-20 par laquelle le Conseil de la MRC de La Matanie acceptait de participer et de contribuer financièrement au projet-pilote Travailleur de rang Bas-Saint-Laurent pour 2020 à 2023 pour le déploiement de deux ressources;

CONSIDÉRANT QUE ce projet constitue la mise en œuvre du plan d'action pour la santé psychologique en milieu agricole au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie avait accepté de réserver un montant de 14 306,74 \$, à même budget du développement agricole, réparti de la façon suivante : 3 510,00 \$ pour 2020, 3 492,25 \$ pour 2021, 3 598,81 \$ pour 2022 et 3 705,68 \$ pour 2023;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet 2020 à 2023 requiert une participation financière de l'ordre de 16 000 \$ par année pour l'ensemble des MRC, ce qui représente un montant annuel de 2 000 \$ par MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la modification à la baisse de l'engagement financier et de réserver un montant de 8 000 \$, à même budget du développement agricole, soit 2 000 \$ par année pour 2020, 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 410-07-20

ENTÉRINER LETTRE À LA TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BSL – APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ RÉGIONAL BIOLOGIQUE BSL

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Table de concertation bioalimentaire du BSL pour le projet de mise en œuvre du plan d'action du *Comité régional biologique du Bas-Saint-Laurent*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est tout à fait adapté à la réalité du secteur bioalimentaire du territoire de La Matanie et représente un moyen durable pour faire face aux enjeux liés au démarrage des entreprises ou celles en transition biologique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de développer une structure régionale pour supporter tous les acteurs de la filière, favorisera le regroupement des producteurs et facilitera leur travail afin de répondre aux multiples défis relatifs au développement de cette filière;

CONSIDÉRANT QU'il viendra en appui aux initiatives des MRC, stimulera le développement des compétences des conseillers régionaux et enfin il améliorera la crédibilité et la visibilité des produits biologiques bas-laurentiens;

CONSIDÉRANT QU'en plus de proposer une approche misant sur la concertation des acteurs du milieu, ce projet est susceptible de favoriser l'atteinte de plusieurs objectifs de développement présents dans l'Énoncé de vision stratégique de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aidera assurément à développer des produits biologiques, durables et distinctifs, à générer un sentiment d'appartenance envers le secteur agricole, à renforcer notre système alimentaire local et à soutenir davantage la commercialisation par circuits-courts;

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Andrew Turcotte, préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie à la démarche et sa collaboration pour la réalisation du plan d'action du *Comité régional biologique du Bas-Saint-Laurent*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie entérine l'appui signifié, par la lettre du préfet, au projet de mise en œuvre du plan d'action du *Comité régional biologique du Bas-Saint-Laurent*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 411-07-20

SOUTIEN À LA DÉMARCHE DU COMITÉ LOCAL DES PRODUCTEURS DE LAIT DU BSL – DEMANDE DE STATUT DE MRC ÉLOIGNÉE POUR LA MATANIE ET LA MITIS – PROGRAMME PRÉFÉRENTIEL D'ACHAT DE QUOTAS DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT la demande de soutien à l'entrée des producteurs laitiers de La Matanie dans le programme préférentiel d'achat de quotas de la région administrative de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les principaux objectifs sont de :

- Revitaliser le secteur agricole (vache laitière) le plus important en termes de revenu brut en Matanie;
- Permettre à nos entreprises déjà existantes de réduire la fuite de quotas hors de notre MRC et d'accroître leur capacité de produire, voire favoriser l'établissement de nouvelles relèves par des conditions plus compétitives;

CONSIDÉRANT QU'il a été établi par les Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent que la MRC de La Matanie a le taux le plus alarmant de réduction du nombre de fermes laitières (réduction de 34,15 % du nombre de fermes laitières en Matanie entre 2011-2019 par rapport à 20,56 % pour tout le Bas-Saint-Laurent);

CONSIDÉRANT QUE, si l'on compare la MRC de La Matanie sur les variations annuelles d'entrées et de sorties de quotas en 2019 par rapport aux autres MRC du Bas-Saint-Laurent, seule La Mitis fait aussi mauvaise figure;

CONSIDÉRANT QUE la disparition des entreprises laitières se traduit aussi par une hausse des frais communs (transports, grains, produits pétroliers et gaziers);

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Matanie et de La Mitis, du fait de leurs particularités économique, climatique et agricole, doivent faire front commun et faire valoir leurs difficultés de régions éloignées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie, de concert avec la MRC de La Mitis qui vit une situation similaire, demande d'obtenir un statut de MRC éloignée comme celle de la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ainsi avoir accès à un bloc d'achat de quotas préférentiel;

QUE la MRC de La Matanie soutient, dans cette démarche, le comité local des producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent représenté par madame Sylvie Lacoste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 412-07-20

CASERNE DE SAINT-LÉANDRE – FIN DE LOCATION

CONSIDÉRANT les divers changements apportés dont le retrait du camion d'intervention de la caserne de Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT QUE l'espace loué dans l'immeuble, propriété de la municipalité, n'est plus requis par le Service régional de sécurité incendie (SRSI) et que tous les biens du service ont été retirés depuis le 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SRSI a informé verbalement le directeur de la municipalité de ce fait et que ce dernier lui a demandé la confirmation par résolution;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de rencontre du comité de gestion du SRSI de prévu et qu'il y a lieu de transmettre la résolution demandée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut disposer de la totalité de l'espace dans son bâtiment dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE confirmer, à la municipalité de Saint-Léandre, que le SRSI n'ayant plus besoin des espaces la MRC de La Matanie met fin à la location et autorise le versement du montant de loyer dû au 30 juin 2020.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 413-07-20

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de lever la séance.
Il est 13 h 52.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*